



Point d'information

TRANSFORMATION JEUNESSE, ENGAGEMENT ET SPORT

Référence : circulaire PM relative à la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat du 12 juin 2019

La préfiguration de la nouvelle organisation des services de jeunesse, d'engagement et de sport vient de démarrer au moment où se lance également la campagne du service national universel (SNU) 2020.

Ces deux réformes connexes qui se mettent en place dans un même calendrier (cf. partie 4) ont pour point commun leur **très forte dimension interministérielle**, avec pour corollaire une gouvernance *ad hoc* et multipartite à mettre en place (cf. partie 1). Par ailleurs, l'entrée dans la phase de préfiguration implique une association étroite des préfigurateurs des DRAJES aux équipes de directions académiques (cf. partie 2) ainsi que la structuration d'un dialogue social local (cf. partie 3).

1. LA GOUVERNANCE TERRITORIALE A METTRE EN PLACE

Jusqu'au 1^{er} juin 2020, ce sont les directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et les directeurs départementaux de la cohésion sociale (DDCS) en poste qui sont en responsabilité de conduire les politiques publiques en matière de jeunesse, d'engagement et de sport sur le territoire sous l'autorité des préfets.

Nonobstant, l'instruction interministérielle relative au déploiement du SNU en 2020 en date du 30 octobre 2019 confie au recteur de région de région académique la coordination régionale du dispositif conjointement avec le préfet de région, qui présidera le comité de pilotage régional.

Le préfigurateur de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES), sur la désignation duquel les recteurs de région académique ont donné leur avis au même titre que les préfets de région, est le coordinateur régional du SNU.

Il convient de l'appuyer dans ces missions et notamment de s'assurer dès à présent de la bonne collaboration et de la contribution effective des DSDEN.

En outre, afin de garantir sa bonne intégration, le préfigurateur de la DRAJES doit être **associé dès que possible aux instances de gouvernance des rectorats de région académique.**

S'agissant du niveau départemental, l'instruction interministérielle précitée précise en outre que les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) devront proposer aux préfets de département un chef de projet.

Pour être congruente à l'organisation retenue par la circulaire relative à la réforme de l'organisation du 12 juin, **il conviendrait que ce chef de projet soit un cadre de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS(PP)) ayant vocation à rejoindre le service de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la DSDEN au 1er juin 2020.**

A cet égard, il apparaît opportun de demander aux DASEN de votre académie de **se rapprocher du directeur départemental de la cohésion sociale (DDCS), en lien avec le préfigurateur de la DRAJES** qui vient d'être désigné ou avec le D(R)JSCS pour les deux



Point d'information

régions qui restent en attente de la désignation d'un préfigurateur, pour identifier ce chef de projet et **soumettre au préfet dans les meilleurs délais une candidature consensuelle.**

De même, afin de faciliter les échanges relatifs à la préfiguration de l'intégration des missions de jeunesse, d'engagement et de sport, **il convient que chaque DASEN se rapproche dès à présent du DDCS local pour identifier un interlocuteur dédié.**

Le secrétariat général se tient à votre disposition pour toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de cette gouvernance territoriale qui est déterminante pour la réussite de la préfiguration et du déploiement du SNU en 2020.

2. ACCUEIL DES PREFIGURATEURS DES DRAJES EN REGION ACADEMIQUE

Par-delà l'association des préfigurateurs des DRAJES aux instances de gouvernance académique, l'organisation de réunion(s) informelle(s) pour **introduire le préfigurateur auprès des recteurs d'académie dans les régions pluri-académiques et des DASEN de chacune des académies semble opportune.**

En outre, **un travail commun des équipes de direction des régions académiques et des DRJSCS** portant notamment sur les synergies locales entre le réseau académique et les missions de jeunesse, d'engagement et de sport peut être **de nature à favoriser une acculturation réciproque et à lancer utilement la dynamique de la préfiguration.**

A cet égard, **une démarche de ce type a été initiée dans les Hauts-de-France** dans le cadre de la réflexion préfectorale sur l'OTE et sera poursuivie avec l'association des responsables métier des pôles jeunesse et sport et des équipes académiques. Les documents afférents sont en ligne sur le site collaboratif dédié à la transformation jeunesse, engagement et sport, qui vous est accessible, ainsi qu'aux SGA, DRJSCS et préfigurateurs des DRAJES.

Enfin, il importe de **renforcer les liens entre le préfigurateur de la DRAJES et le SGA de la région académique**, puis, à compter de sa nomination le secrétaire général de région académique dans les régions où cette fonction sera créée.

Point d'information

3. ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL

S'agissant du dialogue social national, la réforme est évoquée en CTM jeunesse et sports. Un groupe de travail informel se réunira en outre toutes les six semaines.

S'agissant de l'organisation du dialogue social au niveau, à ce stade, les préconisations suivantes peuvent d'ores et déjà être formulées :

- les recteurs de région académique et les DASEN sont invités à se rapprocher sans délai respectivement des préfets de région et des préfets de département pour être associés au dialogue social local informel que les préfets doivent conduire avec les OS représentatives suite à la lettre aux préfets du DGAFP et du coordinateur interministériel à la réforme de l'Etat, dialogue social local auquel les DRJSCS et les DDCS ont dû être associés pour leur part ;
- le cas échéant les recteurs de région académique, ainsi que les préfigureurs des DRAJES et les DASEN sont invités en CT locaux dès lors qu'il y a un point à l'ODJ de ces instances traitant du transfert JS.

Après passage en CTM du décret relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'engagement et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre, courant du 1^{er} trimestre 2020, les recteurs de région académique présenteront devant les CT académiques de la région académique, réunis conjointement (point d'information) les modalités du transfert et de l'organisation au sein des services académiques des services JS (ainsi que l'affectation des agents devant y exercer leurs fonctions) ; cette information sera déclinée devant les CTSA réunis conjointement.

4. LE CALENDRIER DE LA REFORME

Pour mémoire, la circulaire du 12 juin 2019 précitée prévoit le transfert des missions de jeunesse, d'engagement et de sport à l'Education nationale ainsi qu'une revue de celles-ci. Les données d'entrée de la revue des missions restant à produire (mission IG sur la formation certification en cours, nouvelle gouvernance du sport en cours de redéfinition et trajectoire du SNU à calibrer), **la réforme a été pensée en deux temps** :

- une phase de rattachement aux services académiques à iso-missions au 1^{er} juin 2020 ;
- une phase de transformation de ces missions pour une mise en place des organisations cibles à partir du second semestre 2020 (cf. frise chronologique en annexe).

Phase 1 – Rattachement aux services académiques à iso-missions (2^{ème} semestre 2019 – 1^{er} semestre 2020)

Stabilisation des conditions administratives et financières du transfert, préfiguration des délégations et revue des missions (2^{ème} semestre 2019)

- **Cadrage national interministériel** :
 - transfert de l'intégralité des missions sports et jeunesse, éducation populaire et vie associative (à l'exception de la politique de la ville et de la prévention de la radicalisation) ;
 - volumétrie des ETPT métier et transverse en services déconcentrés arbitrée ;



Point d'information

- positionnement des délégués régionaux académiques à l'engagement, à la jeunesse et aux sports (DRAJES) sur emploi DATE confirmé ;
- arbitrage à venir sur la création d'emplois fonctionnels pour les encadrants des services départementaux JES au sein des DSDEN ;
- **Préfiguration régionale :**
 - animation conjointe de leur communauté par le SG MENJ-MESRI et le SGMS ;
 - association aux instances de gouvernance des rectorats de région académique ;
 - remontée aux SG des deux ministères d'un projet d'organisation pour le 30/01/2020 ;
 - réalisation des organigrammes détaillés et des fiches de poste pour la fin du 1^{er} trimestre 2020 ;
- **Définition de l'articulation Recteur/IA-DASEN – Préfets de région et de département avant fin 2019 dans une logique d' « équilibre conciliant » entre les trois impératifs suivants :**
 - l'indispensable insertion de ces services dans l'action interministérielle que pilotent les préfets ;
 - la synergie avec les actions menées par le MENJ (et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) s'agissant de la formation et des certifications) ;
 - l'efficacité et la réactivité de la chaîne de décision et d'exécution (limiter les coûts de transaction et les procédures) ;
- **Travaux préparatoires au transfert administratif :**
 - évaluation précise des moyens à transférer en centrale (fin novembre) et en déconcentré (début octobre) et détermination d'une trajectoire de transfert ;
 - définition des conditions d'accueil des agents et des modalités d'accompagnement (fin novembre) ;
 - rédaction des textes réglementaires (en cours) puis concertation et consultation (publication en février 2020) ;
 - définition en interministériel de la procédure d'affectation des agents (*a minima*, un socle de principes communs pour l'ensemble du périmètre de la réforme OTE et des procédures identiques pour du réseau JSCS) ;
 - élaboration de la convention de gestion portant sur les aspects immobiliers, budgétaires, RH, SI et communication (printemps 2020) ;
 - dialogue social continu ;
- **Revue des missions :**
 - cahier des charges SNU 2020 sur la base de l'évaluation de la préfiguration 2019 ;
 - mission inter-inspections sur la formation / certification devant définir les allègements, redéploiements et les modalités du transfert au 1^{er} juin 2020 ;
 - revue générale des missions relevant de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) et de la direction des sports (DS) avec l'appui de l'inspection générale de l'éducation, de la recherche et du sport (IGERS) ;

Préparation opérationnelle du transfert des missions et des agents jeunesse et sport (1^{er} semestre 2020)

- **Définition des nouvelles organisations locales et positionnement individuel des agents :**
 - définition des organigrammes détaillés ;
 - définition des fiches de postes ;



Point d'information

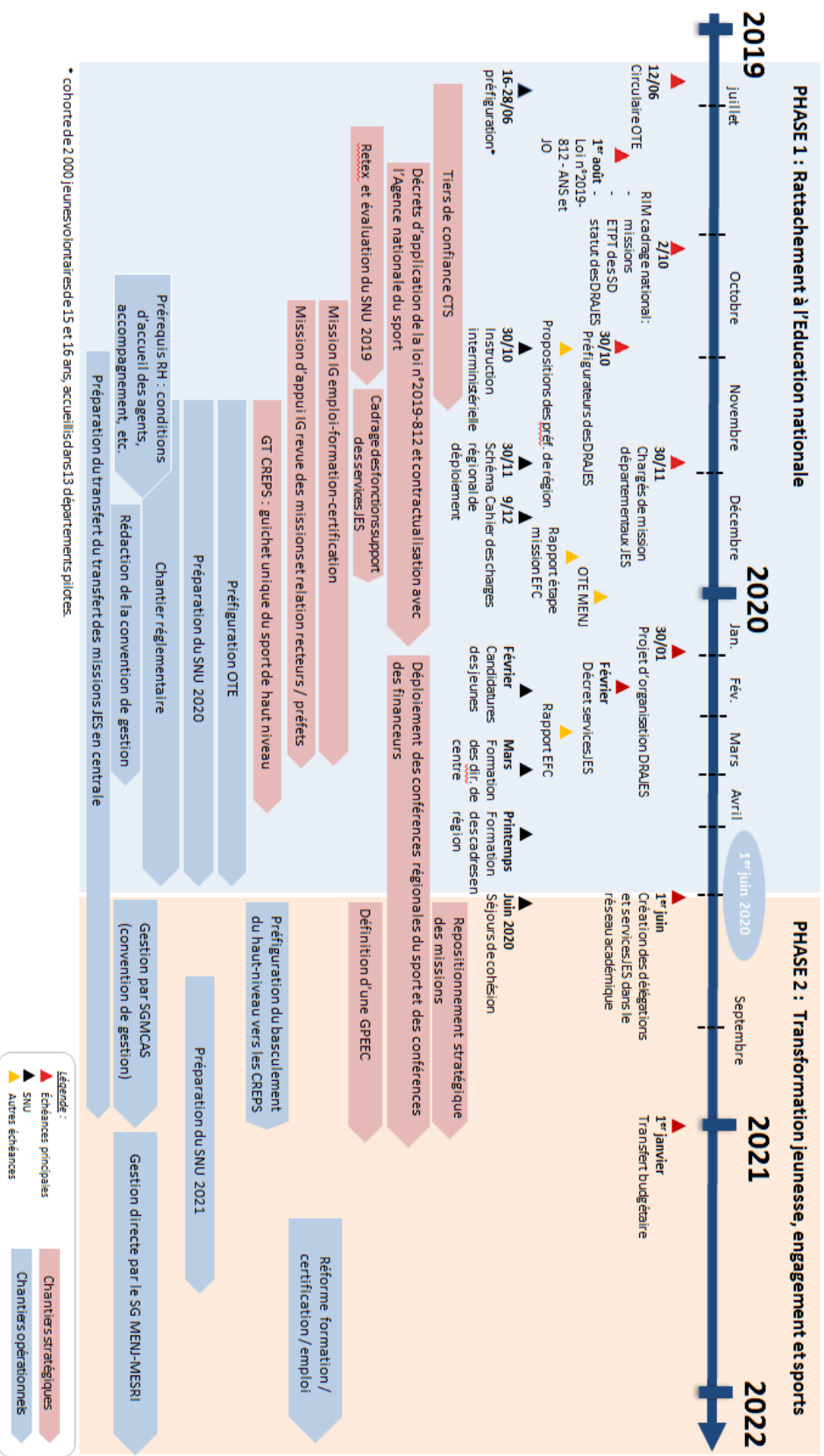
- pré-positionnement des agents selon le principe selon lequel les agents suivent leurs missions ;
- appels à candidature pour les postes vacants ;
- affectation des agents ;
- **Rattachement des missions JES au réseau académique (1^{er} juin 2020) :**
 - création de services dédiés aux missions de jeunesse, d'engagement et de sport dans les régions académiques (DRAJES) et les DSDEN ;
 - modification des chaînes hiérarchiques et statu quo pour le reste modulo la montée en charge du SNU ;
 - entrée en vigueur de la convention de gestion avec le SGMCAS.

Phase 2 – Transformation des missions de jeunesse, d'engagement et de sports (2^{ème} semestre 2020 et 1^{er} semestre 2021)

- **Repositionnement stratégique des services (2^{ème} semestre 2020)**
 - définition de l'organisation cible adaptée aux missions revues, en particulier dans le domaine du sport ;
 - élaboration d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences associée et d'un schéma directeur des emplois permettant d'adapter les RH aux nouvelles missions ;
- **Mise en place d'une organisation cible intégrée (1^{er} semestre 2021)**
 - transfert budgétaire (LFI 2021) ;
 - bascule dans le « régime de croisière » c'est-à-dire la gestion directe des moyens par le SG MENJ-MESRI.

Point d'information

Figure 1 : Frise chronologique de la transformation jeunesse, engagement et sport



Source : SG MENU-MESRI